

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONGENIES DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2019

Convoqué le 3 décembre 2019, le Conseil Municipal de Congénies s'est réuni en séance publique, en Mairie, le mercredi 11 décembre 2019

Ouverture de la séance à 18H30 présidée par Michel FEBRER, Maire

Mme Françoise COSTA a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Présents : Michel FEBRER, Brigitte ABAD, Maxime BOSC, BRUNEL Frédéric, Françoise COSTA, Sylvie DORCKEL-BRIONNE, Michel MARTIN, Jean-Michel RAVEL, Paulette REDLER, Adrien SAPET, Dominique VINCENTI, Sylvie SALAS, Nicolas VALETTE, Mireille WOLF,

Absents excusés : Chantal QUILLERIE, Josiane BERTHON-BOGUD,

Absents : Carmen ALONSO, Mathilde AVESQUE, Jean-Luc SCHERRER

Procurations : Ch. QUILLERIE à B. ABAD

ADMINISTRATION/SECRETARIAT GENERAL

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 05/11/2019

2 - Adoption de l'ordre du jour

3 - Décision 2019_07 (article L.2122-22 du CGCT) – Réalisation d'un prêt à taux fixe d'un montant de 120 000€ auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc

4 - Rénovation éclairage public – Programme G3 Année 5 (2020) – Demande de subvention au SMEG

5- Convention de mise à disposition des installations sportives du stade et des vestiaires entre la Commune et l'association US DU TREFLE

6 - Recensement de la population – recrutement et rémunération des agents recenseurs

ADMINISTRATION/FINANCES

7 - Budget Commune 2019 : Ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 90 000€ - complète la délibération DEL2019_056

8 - Budget Commune 2019 : Décision modificative n°3 – Annule et Remplace la délibération DEL2019_054 – virements de crédits

9 - Décision modificative n°4 – virements de crédits

RESSOURCES HUMAINES

10 - Promotion interne au grade de rédacteur – Mise à jour du tableau des effectifs

INFORMATIONS DIVERSES

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Renouvellement contrat de prestations avec l'ESAT OSARIS de Sommières pour l'entretien des espaces verts et nettoyage du village.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIE

à l'unanimité

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2019

M. FEBRER informe les membres du conseil municipal que :

- les délibérations ont été transmises en Préfecture et visées le 8 novembre 2019

- le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 15 novembre 2019

- le procès verbal a été transmis aux membres du conseil municipal le 21 novembre 2019

Il est demandé au Conseil Municipal,

D'approuver le procès verbal de la séance du 5 novembre 2019

Approuvé à l'unanimité

DECISION 2019_07 (article L.2122-22 du CGCT)

Réalisation d'un prêt à taux fixe d'un montant de 120 000€ auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc ayant pour objet le financement de l'acquisition d'un bien dans le cadre de la construction d'un hangar municipal pour les services techniques de la commune.

EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS :

ADMINISTRATION/SECRETARIAT GENERAL

DEL2019_057 : Rénovation et amélioration performance énergétique installations éclairage public – Programme G3 Année 5 (2020) – Demande de subvention au SMEG

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'engagement de la commune vers des économies d'énergie concernant l'éclairage public.

Il rappelle la délibération du 2 décembre 2015 décidant la mise en place d'un contrat de gestion, maintenance et rénovation de l'éclairage public avec l'entreprise SPIE pour une durée de 8 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Monsieur le Maire présente un devis de la société SPIE, au titre de l'année 2020 - Programme G3 ANNEE 5, d'un montant de 14 570€ HT qui prévoit le remplacement des luminaires : Avenue de la Fontaine, Avenue des Quakers et Contre-allée et un devis d'un montant de 11 680€ HT, lequel prévoit le remplacement des luminaires : Impasse des Jardins, Chemin des Bugadières, Avenue des Prés, Impasse des Secrets, Avenue de la Malle-Poste/Chemin du Clos, soit un montant total de 26 250€ HT ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que ces travaux peuvent être subventionnés par le SMEG (Syndicat Mixte d'Electrification du Gard) à hauteur de 70%.

Le plan de financement prévisionnel se construit comme suit :

Coût estimatif des travaux :	26 250 € HT
Subvention SMEG 70% :	18 375 €
Financement de la Commune :	7 875 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve les travaux de rénovation de l'éclairage public programme G3 - Année 5 (année 2020)
- Approuve le plan de financement tel que défini ci-dessus
- Sollicite l'aide financière du SMEG
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier

Pour à l'unanimité

DEL2019_058 : Convention de mise à disposition des installations sportives du stade et des vestiaires entre la Commune et l'association US DU TREFLE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention a été signée entre la Commune et l'association US SPORTIVE DU TREFLE de Sommières pour la mise à disposition des installations sportives du stade et des vestiaires afin d'y pratiquer son activité : pratique du football et entraînements.

Cette convention est arrivée à échéance le 31 août 2019 et M. le Maire informe l'assemblée que le Président de l'association, M. Fabrice SALOM, demande sa reconduction pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le renouvellement de la convention entre la Commune et l'association US SPORTIVE DU TREFLE
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Pour à l'unanimité

DEL2019_059 : Recensement de la population - recrutement et rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle que la désignation des agents recenseurs et les conditions de rémunération sont de la seule responsabilité de la Commune. En compensation l'Etat verse à la commune pour 2020, une dotation forfaitaire de 3 107€ pour l'organisation de cette enquête, somme qui permet notamment de rémunérer les agents recenseurs ainsi qu'une partie de frais de fonctionnement que la mairie engage pour l'opération de recensement.

Pour mémoire, la commune avait reçu, en 2015, une dotation de 3 508€ et le conseil municipal avait fixé la rémunération des agents recenseurs de la manière suivante :

	Recensement 2015
Feuille de logement	1,00 €
Bulletin individuel	1,50 €
Séance de formation	30 €
Forfait frais de déplacement	50 €

La rémunération globale nette allouée aux agents recenseurs en 2015 a été de l'ordre de 3 326 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ; Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Considérant :

➤ Qu'il est nécessaire de créer des emplois d'agents recenseurs vacataires afin de réaliser les opérations du recensement de la population dont l'enquête se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020,

➤ Qu'il appartient également à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la création de 4 emplois de vacataires à temps non complet pour faire face à des besoins occasionnels, pour la période allant du 16 janvier au 15 février 2020.

- **DECIDE** de maintenir pour 2020 la même rémunération des agents recenseurs que celle fixée en 2015.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à nommer par arrêté les agents recenseurs aux conditions susvisées

- **DIT** que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents et aux charges sociales seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2020 - chapitre 64

Pour à l'unanimité

ADMINISTRATION/FINANCES

DEL2019_060 : Ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 90 000€

Complète la délibération DEL2019_056

Monsieur le Maire rappelle la délibération DEL2019_056 du 5 novembre 2019 concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 90 000 € pour le financement ponctuel de trésorerie en attente du versement des subventions.

Il explique qu'il convient de compléter la délibération du 5 novembre 2019 en précisant les caractéristiques de la proposition retenue.

Une consultation a été lancée auprès de différents organismes bancaires.

Au terme de cette consultation, il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Maire à signer un contrat Ligne de Trésorerie avec la commune et la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc aux conditions suivantes :

Montant	90 000 €
Durée	12 mois (à compter de la signature du contrat)
Indice	E3M du mois précédent (dernier E3M connu - 0,42)
Marge fixe	1,70 %
Taux variable	indice + marge fixe, à ce jour : 1,28 %
Frais de dossier	225 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

➤ **DECIDE** de contracter une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole du Languedoc, aux conditions ci-dessus,

➤ **PREND L'ENGAGEMENT**, au nom de la Commune de Congénies, de rembourser à l'échéance le capital et d'inscrire en priorité à son budget, les ressources nécessaires au remboursement des intérêts.

➤ **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire, pour signer le contrat à intervenir entre La Commune et la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc.

Pour à l'unanimité

DEL2019_061 :

Budget Commune 2019 – Décision modificative n° 3

Annule et Remplace la délibération DEL2019_054 – virements de crédits

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 5 novembre 2019, le conseil municipal a approuvé la décision modificative n°3 du budget communal.

Il expose qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération 2019_054, déséquilibrant les opérations d'ordre (dépenses d'ordre d'investissement 040 = recettes d'ordre de fonctionnement chapitre 042).

Aussi, il est nécessaire de voter la décision modificative ci-après, qui annule et remplace la délibération DEL 2019_054 du 5 novembre 2019.

CREDITS A OUVRIR		
Imputation	Nature	Montant
20/2051/OPNI	Concessions et droits similaires	6 500,00
	Total	6 500,00

CREDITS A DEDUIRE		
Imputation	Nature	Montant
21/2135/OPNI	Installations générales, agencements, aménagements constructions	1 500,00
23/2315/10043	Installations, matériel et outillage techniques	5 000,00
	Total	6 500,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération DEL2019-054 du 5 novembre 2019 relative à la décision modificative N°3- Budget Commune 2019,

- **APPROUVE** les virements de crédits tels que présentés ci-dessus

Pour à l'unanimité

DEL2019_062 : Décision modificative n°4

Compte tenu de l'état d'avancement des opérations d'investissement de la Commune, Monsieur le Maire propose de procéder à des réajustements de crédits en dépenses d'investissement.

Il expose ces réajustements et propose de procéder aux modifications suivantes :

CREDITS A OUVRIR		
Imputation	Nature	Montant
67/6745	Subvention aux personnes de droit privé	4 000
21/2116/10034	Cimetières	49 000
21/2128/10041	Autres agencements et aménagements de travaux	7000
21/2135/OPNI	Installations générales, agencements	10 000
21/2151/OPNI	Réseaux de voirie	35 000
	Total	105 000

CREDITS A DEDUIRE		
Imputation	Nature	Montant
60628	Autres fournitures non stockées	1000
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	3000
2315/10006/10043	Installations, matériel et outillage techniques	91000
	Total	105 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

Pour à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

DEL2019_063 : Promotion interne au grade de rédacteur – Mise à jour du tableau des emplois

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent de la commune a fait l'objet d'une inscription sur la liste d'aptitude au grade d'accès de rédacteur au titre de la Promotion Interne.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu l'avis de la Commission Paritaire du Centre de Gestion du Gard en date du 1^{er} octobre 2019

Vu le tableau des effectifs,

Considérant l'arrêté N°I/B-2019-98 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard en date du 11 octobre 2019 fixant la liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne,

Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions exercées par l'agent concerné par cette promotion,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la création d'un poste **de rédacteur** à temps complet à compter du 1er janvier 2020,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour l'application conforme de la présente délibération,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.
- **ADOpte** le tableau des effectifs actualisé tel que présenté ci-dessous :

EMPLOIS PERMANENTS MIS A JOUR AU 11/12/2019				
GRADES PAR SERVICES <i>autorisés par l'organe délibérant</i>	EFFECTIFS			
	Nombre d'emplois existants	Nb d'emplois pourvus par un titulaire ou stagiaire	Dont Nb d'emplois TNC	Nb d'emplois non pourvus
Service Administratif				
<i>Rédacteur</i>	1	1	0	0
Adjoint administratif ppal de 1er classe	2	1	1 (30h)	1 (35h)
Adjoint administratif	2	2	1 (15h)	0
	5	4	2	1
Services Techniques				
Adjoint technique ppal de 1er classe	1	1	0	0
Adjoint technique ppal de 2ème classe	1	1	0	0
Adjoint technique	2	2	1 (19h30mn)	0
	4	3	1	0

Pour à l'unanimité

DEL2019_064 : Renouvellement contrat de prestations avec l'ESAT OSARIS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un contrat a été signé entre la Commune et l'association ESAT OSARIS de Sommières pour la mise à disposition d'une équipe outillée pour l'entretien des espaces verts, nettoyage des rues et taille d'arbres d'ombrages de la commune de Congénies, en fonction des travaux et des saisons.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2019.

L'association ESAT OSARIS propose un nouveau devis de prestation d'espaces verts pour l'année 2020, en vue d'un renouvellement, d'un montant net de 22 996,08€.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler ce contrat à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

■ APPROUVE le renouvellement du contrat entre la Commune et l'association ESAT OSARIS de Sommières

■ AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis D19120116-1.

Pour à l'unanimité

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

***Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) :**

Compte rendu du comité de pilotage du 12 novembre 2019

Cérémonie de fin de mandat du CMJ : le samedi 21 décembre à 11h à la mairie

*** COUR D'APPEL DE NIMES – PARQUET DU PROCUREUR GENERAL COUR D'ASSISES DU GARD :**

Transmission de la liste annuelle des jurés tirés au sort pour faire partie des jurés titulaires du département du Gard pour l'année 2020

Pour la Commune 1 personne désignée : Mme LEWIN Marion

*** PETR Vidourle Camargue**

Comité Syndical du 12 décembre 2019

CCPS :

* Bureau communautaire du 5 décembre 2019

*** SCOT Sud du Gard**

Conseil syndical du 10 décembre 2019

DIVERSES REVUES ET AUTRES DOCUMENTS SONT CONSULTABLES EN MAIRIE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.